

Délibération 2023-073

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation : jeudi 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Pouvoirs : LACOLLEY Daniel (pouvoir à HAVARD Georges), LEVOYER Thérèse (pouvoir à LELUBEZ Marlène), RIES Stéphanie (pouvoir à HAIRON Josiane), OHEIX Yoann (pouvoir à ROUXEL Dominique), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : MAUGER Sylvie

Objet : BUDGET 2023 – ADHESION FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le renouvellement pour l'année 2023 de l'adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), dispositif départemental dont l'objectif est de soutenir les jeunes de moins de 25 ans, sous conditions de ressources, en le aidant financièrement dans les moments difficiles de leur parcours et ainsi contribuer à leur équilibre social et professionnel.

Le montant de l'adhésion pour cette année est de 0.23 € par habitant, soit 477.48 €, versés à la Ligue de l'Enseignement de Normandie, organisme auquel le Département a délégué la gestion administrative et financière du FAJ.

Monsieur le Maire précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accorder, au titre de l'année 2023, une participation de 477.48 € au dispositif FAJ,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS